

# La Lettre des Fleuves et Rivières de France

Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

JANVIER 2001 - N° 1

## ÉDITO

Renforcer les échanges entre gestionnaires de fleuves et de rivières

La fondation en janvier 1999 de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) résulte du constat partagé de la nécessité de mettre en place une gestion globale et équilibrée de l'eau, à l'échelle des bassins hydrographiques.

Composée aujourd'hui de 21 membres qui couvrent les 3/4 du territoire national, elle a pour double but :

- de favoriser l'aménagement et le développement durable des fleuves et des rivières de France, en favorisant les échanges d'expériences entre structures gestionnaires à taille au moins interdépartementale,
- et de renforcer la reconnaissance institutionnelle des EPTB.

L'Association qui n'a pas de salarié permanent et qui ne dispose que d'un budget annuel relativement modeste de l'ordre de 400 000 F souhaite toutefois être présente tant auprès de ses membres que des pouvoirs publics et des acteurs de l'eau.

Ce premier numéro de la lettre "des fleuves et rivières de France" mis en ligne sur le site Internet de l'Association [www.eptb.asso.fr](http://www.eptb.asso.fr) s'inscrit dans cette volonté et vise à mettre l'accent sur les actions les plus marquantes des EPTB ainsi que de l'Association.

Deux numéros sont prévus en 2001. Le numéro 2 comprendra un espace "courrier des lecteurs" qui reprendra les principales critiques ou observations formulées sur le présent numéro, alors n'hésitez pas à prendre votre plume électronique !

Le Président de l'Association  
Eric DOLIGÉ

[www.eptb.asso.fr](http://www.eptb.asso.fr)



janvier 2001 - n°1

## Sommaire

### Les actions des EPTB

- Gestion concertée de la **Vilaine**, de la **Sèvre Nantaise** et de la **Sèvre Niortaise**
- Un contrat pour **restaurer les zones humides** dans le bassin Loire Bretagne
- **La tempête**, un an après
- Une stratégie globale de lutte contre les **inondations de la Meuse**
- Un **contrat de vallée inondable** pour la Saône
- **Mieux informer** les élus et les citoyens en période de **crise**
- Sauver l'**esturgeon**
- Comprendre le **comportement du saumon** atlantique
- Restaurer les **migrations piscicoles**
- **Le Rhône à vélo** du Léman à la mer



### Les actions de l'AFEPTB

- Un **séminaire technique** sur les **observatoires** de bassin
- Les **rencontres inondations**
- Le suivi de la **loi sur l'eau**
- Des **projets pour 2001**



# Gestion concertée de la Vilaine, de la Sèvre Nantaise et de la Sèvre Niortaise

Trois EPTB interviennent sur le bassin Loire Bretagne pour appuyer l'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

## > La Vilaine

La Vilaine est le plus étendu des fleuves côtiers bretons, son bassin versant couvre près de 11 000 km<sup>2</sup> et s'étend sur 6 Départements, en majeure partie en Région Bretagne, mais également dans la région Pays de la Loire.



La Vilaine est un fleuve fortement aménagé : des barrages en amont du bassin sont utilisés pour la production d'eau potable, et permettent un certain soutien d'étiage ; le cours principal (et celui de plusieurs affluents) sont canalisés et constituent les canaux de Nantes à Brest et la liaison Manche Océan ; enfin, à l'aval, un barrage estuarien (Arzal) édifié en 1970, destiné à l'origine à la lutte contre les inondations, à la " mise en valeur " des marais, constitue aujourd'hui la plus importante ressource en eau potable à l'échelle régionale. Les conditions naturelles estuariennes ont profondément été modifiées par la création de cet ouvrage.

Il n'est pas besoin de dresser un panorama précis de la socio-économie régionale pour savoir que la Vilaine, comme pratiquement tous les cours d'eau de l'Ouest de la France, connaît de graves problèmes de qualité liés en grande partie à la présence d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire extrêmement développée.

Les principaux enjeux du bassin peuvent être résumés à grands traits :

- 1 - la restauration de la qualité de l'eau - avec des enjeux de potabilisation,
- 2 - La lutte contre les inondations dévastatrices, notamment dans la basse Vilaine et la gestion des débits d'étiage afin de garantir des

débits suffisants pour maintenir les équilibres biologiques,

3 - La protection des espaces et des espèces,

4 - Les enjeux littoraux en vue de concilier les usages, et de maîtriser l'envasement de l'estuaire, afin de préserver l'équilibre naturel de cet écosystème remarquable.

Face à ce constat, l'élaboration d'un SAGE portant sur l'ensemble du bassin a semblé être la démarche la plus appropriée lors de la préparation du SDAGE Loire-Bretagne. Le périmètre du SAGE a été arrêté en 1995 et la commission Locale de l'Eau (CLE) installée en 1997 avec 60 membres. Dans la pratique le travail de construction du SAGE a débuté en 1998, et le premier document "final" devrait être publié prochainement.

La difficulté de trouver une structure capable de porter la construction d'un SAGE avec une certaine légitimité, et les moyens appropriés, est souvent soulignée par les acteurs de l'eau.

Sur le bassin de la Vilaine, ce rôle a été confié à l'**Institution d'Aménagement de la Vilaine**. Cette institution interdépartementale regroupe trois des six Départements concernés (Morbihan, Ile et Vilaine, Loire Atlantique). Créée à l'origine pour l'aménagement de la basse Vilaine, cette Institution élargit en effet depuis plusieurs années son champ d'actions dans une logique de gestion intégrée du bassin.

Le projet de SAGE Vilaine, couvrant l'ensemble de ce grand bassin versant permet d'espérer une bonne mise en cohérence des actions et d'éviter le risque de balkanisation inhérent à la gestion de petits territoires, soumis à la pression des activités locales. A l'inverse, il pêche par son éloignement du terrain et donc par les difficultés de l'appropriation démocratique du projet, et la responsabilisation des acteurs. La prochaine loi sur l'Eau pourra être l'occasion de réfléchir à la résolution de cette dichotomie.

Une des voies possibles serait de favoriser l'émergence (ou de conforter) des structures publiques "responsables" à l'échelle des fleuves et grandes rivières. Charge à elles de mettre en place et de faire vivre, dans un cadre coordonné, les multiples outils locaux de gestion : SAGE évidemment, mais aussi contrats de rivières, plans de gestion d'étiage.

## > La Sèvre Nantaise

Depuis plus de vingt ans, les acteurs du bassin de la Sèvre Nantaise se sont regroupés pour mener une gestion de l'eau concertée et cohérente. L'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents, appuyée depuis 1985 par l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise**, impulse ainsi une dynamique visant à mieux respecter l'eau et les milieux aquatiques.



Depuis 3 ans, la CLE, représentative de l'ensemble des acteurs de l'eau (élus, usagers, services de l'Etat), sous l'impulsion de sa Présidente travaille à la préparation de cet outil de planification et de réglementation dans le domaine de l'eau. L'Institution Interdépartementale assure la maîtrise d'ouvrage des études, le secrétariat et l'animation de la CLE.

Appropriation et concertation sont deux principes que souhaite développer la CLE tout au long de l'élaboration de ce schéma.

Ainsi, ce sont d'abord les 92 membres de la CLE qui ont été amenés à réfléchir individuellement puis collectivement sur la définition de la gestion de l'eau puis sur les priorités. Deux journées de travail ont ainsi été organisées dans ce sens.

Les réflexions de la première journée ont été exprimées sous la forme d'un blason représentant la définition de la gestion de l'eau de la CLE. "Soyons SAGE pour que l'eau vive" en est la devise.

La seconde journée a permis à la CLE de dégager trois priorités pour le SAGE :

- Reconquérir la qualité de l'eau brute
- Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau
- Informer, former, sensibiliser, responsabiliser.

D'autre part, les membres de la CLE s'appuient, pour valider les différentes étapes du SAGE, sur les remarques et réflexions qui ont été faites lors des réunions organisées par sous-bassin. Celles-ci forment de véritables lieux de débats entre acteurs de terrain.

Enfin, à l'échelle de quelques communes, des groupes de débat local ont été instaurés afin de développer un espace de rencontre et d'échange entre usagers de la rivière.

L'ensemble de cette démarche doit permettre d'écrire un schéma répondant au mieux aux attentes des acteurs de terrain et d'en faciliter la mise en œuvre ensuite.

Aujourd'hui, le diagnostic est terminé, différents scénarios de gestion de l'eau seront étudiés par la CLE au cours du second semestre 2000. Le programme du SAGE sera élaboré en 2001.

L'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise** a d'ores et déjà préparé un contrat Restauration-Entretien conjointe-

ment à la préparation du SAGE pour 5 ans sur l'ensemble du bassin versant en collaboration avec les syndicats de rivière et les partenaires financiers concernés.

L'Institution a également mis en place, avec la collaboration active des services de l'Etat, un système d'annonce de crues qui est aujourd'hui opérationnel.

## > La Sèvre Niortaise



**T**rois périmètres de SAGE intéressent le Marais poitevin et son exutoire dans la baie de l'Aiguillon et le pertuis breton : le SAGE "Lay", le SAGE "Sèvre Niortaise et Marais poitevin" et le SAGE "Vendée". L'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise** a été désignée comme structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise.

Rapidement, il est apparu nécessaire de coordonner et de planifier les différentes démarches à entreprendre pour ces unités de territoire qui intègrent un certain nombre d'enjeux transversaux communs et prioritaires.

Pour ce faire, une commission de coordination, présidée par le préfet de région Poitou-Charentes (par délégation du préfet coordonnateur de bassin), a été créée afin d'orienter et d'accompagner les différentes CLE dans la réalisation de leur travaux.

C'est dans ce cadre qu'une étude préalable, comportant deux volets d'investigation (maritime et terrestre), a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Sur la base des connaissances acquises au cours de cette étude, des propositions d'actions et/ou études complémentaires à mener ont été faites, à l'échelle des bassins d'alimentation du Marais (inter-SAGE) ou de chaque SAGE.

A travers les conclusions de l'étude pré-diagnostic et tenant compte des observations formulées par les membres de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin, celle-ci relève à propos des enjeux qualitatifs et quantitatifs, respectivement :

- un caractère d'urgence concernant la réduction des flux en germes coliformes vers la baie de l'Aiguillon,
  - la nécessité d'avancées concrètes en matière de ressources de substitution.
- Prochamment, des travaux thématiques par sous-bassins viendront compléter cette première démarche prioritaire.

Pour en savoir plus sur ces 3 expériences, contacts :

Jean-Pierre ARRONDEAU,  
chargé de mission SAGE Vilaine,  
[jean-pierre.arrondeau@lavilaine.com](mailto:jean-pierre.arrondeau@lavilaine.com)  
Anne PAPIN-BARBIER,  
animatrice de la CLE Sèvre Nantaise  
[iibsn.sevrenantaise@wanadoo.fr](mailto:iibsn.sevrenantaise@wanadoo.fr)  
Marie TROCME  
sur le SAGE Sèvre Niortaise,  
[i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr](mailto:i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr).

## Un contrat pour restaurer des zones humides dans la bassin Loire-Bretagne



L'**Institution de la Sèvre Niortaise** a sollicité le concours financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et a effectué en collaboration avec ses partenaires (DDE 79, syndicats de marais, parc interrégional...) une étude préalable entre mars 1998 et octobre 1999.

Cette étude a démontré l'intérêt de conclure un contrat de restauration et d'entretien portant sur le territoire fragile des 15 000 ha de marais mouillés de la Sèvre Niortaise. Ce contrat, d'un montant global de

39,4 MF, comporte un ensemble d'opérations, sous maîtrise d'ouvrage de l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise** visant la réalisation d'un programme de restauration et de travaux périodiques de gestion sur cette zone humide exceptionnelle par sa surface et la richesse de son patrimoine. Les actions prévues portent sur les trois principaux facteurs de dégradations qui menacent la pérennité des marais :

- le comblement des réseaux hydrauliques et la dégradation des berges des voies d'eau,
- la prolifération des espèces végétales aquatiques envahissantes,

- la vétusté et le mauvais état des ouvrages hydrauliques.

Pour favoriser la conduite de ces actions, seront également mis en place des outils de gestion : un système d'information géographique des réseaux hydrauliques et des milieux associés et un suivi annuel des programmes avec une évaluation globale en fin d'année 2004. La réalisation de ce contrat s'étendra sur les années 2000 à 2004 incluses et donnera lieu à une intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de 9,3 MF sur un total contractuel de 39,4 MF.

## La tempête, 1 an après...



**A**u matin du 28 décembre 1999, le Marais poitevin et ses rivières d'alimentation offrent un spectacle de désolation.

L'ampleur et l'intensité des vents ont provoqué dans la nuit du 27 au 28 le déracinement des arbres en bordure des cours d'eau ainsi que des peupleraies, encombrant toute l'infrastructure hydraulique :

- dans les marais mouillés, pour les seules voies d'eau sur lesquelles l'Institution interdépartementale intervient (1000 km environ tous réseaux confondus), on dénombre plus de 7 200 arbres tombés sur 610 km de cours d'eau,
- pour les rivières d'alimentation du marais, plus à l'amont, ce sont près de 1 300 arbres échelonnés sur 105 km. A cela s'ajoute le cours amont de

la Sèvre pris en charge par les collectivités ou groupements concernés. Cette situation qui menace la sécurité des biens et des personnes nécessite la mise en place d'un dispositif exceptionnel :

- sur le plan technique, des moyens lourds et adaptés sont mobilisés dès le 4 janvier : 14 équipes de travaux (soit une trentaine de personnes) organisées en chantiers parallèles pour la coupe, l'extraction et le dépôt des grumes sur les parcelles. Ces chantiers sont suivis et organisés en continu par une cellule informelle constituée à cet effet (IIBSN, DDE 79, Union des marais mouillés, Parc Interrégional, DDAF...),
- sur le plan financier, 4 millions de francs sont affectés à l'opération. Les départements de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée se mobilisent à travers l'**Institution de la Sèvre Niortaise**, avant que les régions, l'agence de l'eau puis l'Etat ne complètent le financement.

Un an s'est écoulé et un travail considérable a pu être accompli (notamment avant l'été) pour redonner vie au territoire et aux activités qu'il soutient. Les risques d'inondation ont pu être écartés sur certaines zones habitées ; les circuits de batellerie ont été réouverts et la trame paysagère offre une image apaisée.

A ce jour, plus de 90 % de l'objectif a été atteint : 7 800 arbres ont été enlevés soit 654 km de cours d'eau réouverts. Lorsque les conditions de travail seront plus favorables (décrue), les travaux reprendront par des opérations sur le maillage hydraulique d'intérêt collectif intégrant le ressouchage des rives après valorisation des bois tombés coté parcelles.

Pour en savoir plus contact Marie Trocmé  
[i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr](mailto:i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr)

## Une stratégie globale de lutte contre les inondations de la Meuse



**L**a vallée de la Meuse est soumise à des inondations fréquentes et dévastatrices. On se souvient encore de la crue de janvier 95, à l'origine de blessés et de dégâts considérables, puisqu'elle a coûté environ 1,6 milliards de francs sur l'ensemble de la vallée de la Meuse.

Un certain nombre de travaux d'urgence ont été entrepris (entretien de la rivière, dragage du lit mineur, aménagement des dérives...) mais il était nécessaire de mettre en place une stratégie cohérente d'aménagement et de gestion des crues à l'échelle du bassin français de la Meuse.

C'est pour cela que l'**Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents** fut créé en juillet 1996.

Celui-ci a pour objectif de mieux estimer les risques et les enjeux liés aux crues, de rechercher les aménagements les plus adaptés pour réduire l'impact des inondations à l'échelle du bassin versant, sans aggraver les crues à l'aval, voire en les réduisant, de disposer d'un outil de modélisation qui permettra d'étudier d'autres scénarios d'aménagements, et de mettre en place un modèle de prévision des crues en temps réel.

Une étude de modélisation des crues réalisée pour un montant de 4 MF a été présentée le 23 mai

2000 à GIVET dans les Ardennes. Elle a eu pour objectif :

- de mieux estimer les risques et les enjeux liés aux crues,
- de rechercher en conséquence les aménagements les plus adaptés pour réduire l'impact des inondations à l'échelle du bassin versant de la Meuse,
- de disposer d'un outil de modélisation qui permettra d'étudier d'autres scénarios d'aménagements suite à l'étude,
- de mettre en place un modèle de prévision des crues opérationnel en temps réel.

Pour en savoir plus, contact Bernard Lefort :  
[AHISTE@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:AHISTE@cr-champagne-ardenne.fr)

## Un contrat de vallée inondable pour la Saône



**L**e contrat de vallée inondable initié par le **Syndicat Mixte Saône Doubs** est le premier

plan d'action pour la vallée de la Saône. Il s'étendra sur 75 000 ha de zone inondable de la Saône, de sa source jusqu'à Lyon et concernera près de 230 communes riveraines. Il s'élaborera sous l'autorité d'un comité de vallée regroupant 127 membres et 3 commis-

sions afin de bien prendre en compte les souhaits de chacun.

> **Celui-ci comportera 5 volets.**

Le premier volet concerne la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux prélevée dans les

nappes de la Saône et des eaux superficielles en mettant en place un programme de lutte contre les pollutions sous toutes ses formes.

Le deuxième porte sur la restauration, la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des paysages en préservant les grandes zones de prairies, la préservation des forêts alluviales et la restauration de certains milieux aquatiques. En parallèle, l'aménagement de chemins de halage et l'entretien des bords de rivières garantiront la promotion et le développement touristique.

Le troisième volet a pour objectif de protéger les lieux habités

contre les crues. Il permettra de mettre hors d'eau les villages en période d'inondation tout en maintenant le champ d'expansion des crues. Des plans de prévention des risques seront généralisés sur le val de Saône et suivis d'un renforcement d'information auprès des riverains. Des programmes d'aménagement de l'habitat seront mis en œuvre pour limiter les dégâts en période de crues.

Le quatrième concerne d'autres actions spécifiques au cas de la Saône et de son champ d'inondation. Il a pour objectif de remettre en état le champ d'inondation avec l'amélioration du fonctionnement hydraulique afin de diminuer la

durée de submersion, faciliter l'évacuation des crues et améliorer les temps de ressuyage des sols, améliorer la gestion des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

Le dernier volet intitulé "entretien et gestion de la rivière" a pour but de déterminer une meilleure gestion de l'inondabilité du val de Saône en agissant tant au niveau des ouvrages (entretien, modernisation, meilleure règle de gestion...) qu'au niveau de l'écoulement du lit de la rivière et de l'entretien des berges.

Pour en savoir plus, contact Marc FORET : [smesd@club-internet.fr](mailto:smesd@club-internet.fr)

## Mieux informer les élus et les citoyens en période de crise



“ L'important n'est plus de posséder l'information mais bien de faire savoir où est disponible

l'information fiable et pertinente”. C'est en s'appuyant sur ce constat que plusieurs partenaires européens ont décidé de mettre en commun leurs compétences et de lancer le projet OSIRIS. Une initiative destinée à améliorer les systèmes et procédures de lutte contre les inondations en explorant les nouvelles technologies de communication pour rendre enfin l'information en période de crise accessible au plus grand nombre.

Ils sont allemands, polonais, hollandais, italiens ou français. Appartenant à des administrations, des bureaux d'études ou à des organismes de recherche, ils sont spécialistes en système de prévision de crues mais aussi en gestion, en informatique, en économie ou encore en sociologie. Leur point commun ? Ils sont tous concernés par l'amélioration de la gestion du risque inondation... C'est cette équipe pluridisciplinaire qui a décidé dans le cadre d'un appel d'offres européen de regrouper ses compétences pour former le projet OSIRIS\* autour de trois sites hydrographiques-tests : deux sur le bassin de l'Oder en Allemagne et en Pologne, et un sur

le bassin de la Loire dans son cours moyen. Cette expérience, unique en son genre, a reçu le soutien de l'Union Européenne mais également de l'**Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents**, associé au titre de gestionnaire dans un bassin hydrographique de démonstration. Elle s'inscrit dans le prolongement direct des actions déjà entreprises dans le cadre de la modernisation du système Cristal.

### > Impliquer le citoyen dans la gestion du risque inondation

OSIRIS prend en compte toutes les phases de la gestion du risque d'inondation, depuis la prévention, la préparation des plans d'intervention, la surveillance de la rivière, la prévision de ses débordements, l'alerte, la mise en place de mesures de crise... jusqu'au suivi des conséquences et au retour d'une situation normale. L'objectif de ce groupe de travail est d'impliquer plus étroitement les élus et les populations riveraines dans la gestion des risques : les systèmes actuels étant généralement plus orientés vers les organismes centraux gestionnaires de crises.

Pour l'heure, le programme de travail d'OSIRIS s'organise autour de l'étude de retours d'expériences auprès d'organismes ayant été impliqués dans la gestion de crises ou sur des zones récemment tou-

chées par des catastrophes (crue de l'Oder en juillet 97, évènements récents en France). OSIRIS s'applique également à recenser les besoins en matière d'information, en explorant les nouvelles technologies de communication (téléphonie mobile, Internet, panneaux d'affichage électronique...).

A terme, le projet OSIRIS vise à installer des prototypes de démonstration sur la Loire et l'Oder et à définir des recommandations utiles et utilisables au niveau européen afin d'élaborer une réglementation européenne en matière de gestion des informations.

En préparant le citoyen à affronter les périodes de crise, en améliorant la qualité de l'information et en optimisant son accès, OSIRIS entend privilégier le service à l'utilisateur. Sa finalité est d'offrir un service individualisé, compatible avec les exigences de la sécurité collective et avec des principes de responsabilisation, d'entraide et de participation des citoyens.

La réunion de démarrage du projet a eu lieu les 17 et 18 janvier 2000 à Grenoble. La durée prévue de l'opération est de trois ans.

Pour en savoir plus contact, Arnaud DELAHAYE : [arnaud.delahaye@centre.environnement.gouv.fr](mailto:arnaud.delahaye@centre.environnement.gouv.fr)

\* *Operational Solutions for the management of Inundation Risk in the Information Society*

## Sauver l'esturgeon



L'Etablissement Public Inter-départemental Dordogne a en charge un programme LIFE pour la sauvegarde et la restauration de l'esturgeon européen pour le compte de la Commission Européenne en collaboration avec l'EPTB Garonne, le SMEAG et le Cemagref de Bordeaux. Au delà des aspects strictement scientifiques concernant l'élevage et l'écologie de l'espèce, l'Etablissement mobilise aujourd'hui des partenaires autour de l'impérieuse nécessité de préserver les stocks et l'habitat de l'esturgeon.

Bien que protégée légalement la population est actuellement menacée par des captures accidentelles voire intentionnelles qui risquent de faire disparaître les derniers représentants de l'espèce. Les habitats des jeunes esturgeons sont quant à eux menacés par des projets d'extraction dans l'estuaire de la Gironde et les débats sur ce sujet sont particulièrement vifs et animés.

Sur le thème plus général des poissons migrateurs, l'Etablissement public poursuit l'animation d'une démarche baptisée "Objectif Retour aux Sources bassin Dordogne" pour coordonner les actions techniques, mais également de l'implication des partenaires financiers autour d'un programme de gestion des huit espèces de poissons migrateurs du bassin de la Dordogne.

La Dordogne est l'un des bassins hydrographiques de France les plus équipés en grands barrages hydro-électriques. Elle subit, de fait, l'effet négatif des éclusées et des variations de débit liés à cette activité. L'Etablissement a engagé une étude de grande envergure sur l'appréciation des impacts de ce phénomène, sur les écosystèmes et sur les usages liés à la rivière. En vue de diminuer les impacts négatifs de l'exploitation hydroélectrique, une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires est en cours pour étudier les possibles modifications de l'exploitation des barrages et les éventuelles mesures compensatoires correspondantes.

Pour en savoir plus, contact Guy PUSTELNIK [epidor@perigord.tm.fr](mailto:epidor@perigord.tm.fr)

## Comprendre le comportement du saumon atlantique



Le 28 avril 1999, le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) de l'Adour a adopté, à l'unanimité de ses membres, un programme triennal (1999-2001) d'interventions expérimentales sur les poissons migrateurs de ce bassin.

Ce programme a été placé sous maîtrise d'ouvrage transitoire de l'Institution Adour suite à une demande explicite de l'État. Son objectif majeur est la reconstitution, si possible naturelle, du stock de saumon atlantique. Cette action sur le saumon atlantique est complétée par des opérations sur d'autres poissons migrateurs d'importance économique et écologique.

L'expertise scientifique, menée en 1998 à la demande du COGEPOMI de l'Adour, a conclu que le nombre de géniteurs de saumon arrivant sur les frayères est actuellement insuffisant pour assurer la colonisation des aires de production disponibles. Pour combler ce déficit en œufs à court terme, les mesures suivantes ont été retenues :

- la réduction des captures par la pêche professionnelle (relève totale des filets du 7 juin au 21 juillet) et la pêche à la ligne (recul de l'ouverture, fixation d'un Total admissible de captures, etc.) ;
- l'augmentation du soutien de stock avec des poissons de souche locale.

Parallèlement, le COGEPOMI a rete-

nu comme prioritaires des études appliquées visant à comprendre les comportements des migrateurs dans l'estuaire et le fleuve, pour apprécier leur vulnérabilité à la pêche au filet et pour étudier leur vitesse de migration (par exemple pour optimiser les relèves décalées). Ces études, combinées avec d'autres approches (modélisation des captures successives, etc.) participent à l'estimation du taux d'exploitation des espèces (c'est-à-dire la part des stocks prélevée par la pêche), une étape indispensable à la mise en place de programmes de gestion objective des populations.

Pour en savoir plus, contact Max Roussel : [institution-adour@wanadoo.fr](mailto:institution-adour@wanadoo.fr)

## Restaurer les migrations piscicoles



D'intérêt piscicole primordial, l'Authie, rivière de première catégorie, figure parmi les principaux cours d'eau du nord-ouest de la France actuellement fré-

quenté par les salmonidés migrateurs. Mais leur remontée est sévèrement limitée par les barrages qui leur interdisent l'accès aux zones de reproduction.

Précédemment classée en 1921-1922 au titre des rivières à grands migrateurs, l'Authie a été intégrée d'office, en février 1986, à la liste des fleuves et rivières où doit s'appliquer l'article L.232-6 du Code Rural, faisant obliga-

tion aux propriétaires de barrages de laisser en permanence circuler librement les poissons migrateurs, à la montée comme à la descente.

Cependant, après l'échéance d'application de 1991, l'aménagement des barrages et la modification de leur gestion tardent à se réaliser pour des raisons d'ordre essentielle-ment sociologique et financier : les

propriétaires qui, pour la plupart n'exploitent plus leur barrage mais n'y demeurent pas moins attachés, se disent incapables d'en supporter les coûts d'aménagement.

Dans ce cadre et sur proposition de la DIREN du Nord/Pas-de-Calais, l'**Institution Interdépartementale Pas-de-Calais-Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie** a décidé d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage d'une étude préalable destinée à connaître le coût et l'impact sur la rivière de l'aménagement des

barrages. Faisant l'objet de conventions avec les propriétaires des ouvrages, cette étude se situe à un niveau Avant-Projet et étude d'impact et a pour objectifs :

- d'étudier les aménagements nécessaires afin d'assurer prioritairement la libre circulation des poissons migrateurs salmonidés, anguilles et lamproies dans les deux sens (montaison et dévalaison), toute l'année et sur toute l'Authie,
- de restaurer les habitats salmoni-

coles par dénoisement,

- de restituer le débit dans le lit originel,
- d'étudier l'impact de ces aménagements pour chacune des solutions proposées pour chaque barrage et sur l'ensemble du bassin versant.

Cette étude d'un montant de 700 KF sera rendue courant 2001.

Pour en savoir plus, contact Marie-Olivia Allard : [institution6280moa@cg62.fr](mailto:institution6280moa@cg62.fr)

## Le Rhône à vélo du Léman à la mer



**F**in 1997, l'**Institution Interdépartementale des Bassins Rhône-Saône** signait avec la Compagnie nationale du Rhône et Voies Navigables de France une convention les liant pour la réalisation d'un parcours de randonnée cyclable le long du Rhône, entre la Suisse et la Méditerranée. L'IRS, maître d'ouvrage des études a, pendant deux ans, fait appel à divers spécialistes, aux techniciens des Conseils généraux, des comités départementaux du tourisme pour que la véloroute du Léman à la mer deviennent plus qu'un projet.

Le "Léman à la mer, la Voie d'eau à vélo" repose sur la création d'un itinéraire vélo touristique de type véloroute/voie verte d'une longueur de 650 km. Reliant le lac Léman à la Méditerranée en longeant le Rhône et le canal du Rhône à Sète, cette piste cyclable est basée sur les concepts de proximité de la voie d'eau, la sécurité du cheminement, le passage dans les ports et haltes et la découverte du patrimoine.

Trois ans de concertation et de réunion ont été nécessaires pour que l'IRS, VNF, CNR, les conseils généraux, et les communes s'accordent sur le tracé de la piste le long du Rhône. Aujourd'hui, l'adoption quasi-définitive du tracé permettra d'engager les premiers travaux d'aménagement en 2001.

L'une des originalités de cet aménagement tient à la diversité de son parcours. Les touristes à vélo pourront à leur gré emprunter en toute

sécurité les crêtes de digues, les anciens chemins de halage le long du Rhône, les voiries départementales et communales, divers chemins ruraux et traverser des villes. Majoritairement en site propre ou en voie verte (c'est à dire uniquement réservé aux modes de déplacements non motorisés), les cyclotouristes seront parfois amenés à circuler sur des routes à faible trafic et à cohabiter avec des voitures. Une signalisation adaptée sera mise en place.

L'IRS a été missionnée par les Départements traversés (12 au total) pour impulser la dynamique nécessaire à la création de l'itinéraire en lançant les études de faisabilité et en mobilisant tous les acteurs locaux. L'Etat, les Régions et l'Europe apportent leur contribution à la mise en place de cet élément fédérateur sur l'ensemble du sud est de la France.

La piste du "Léman à la mer" se destine à différents publics : riverains de la piste ou touristes accompagnés de leur famille, amis ou conjoints...

Afin que les pratiquants du vélo puissent profiter pleinement de leur escapade, de nombreux services leur seront proposés.

Les acteurs du Léman à la mer travaillent avec différents professionnels privés afin d'élaborer des services adaptés. Les loueurs de vélo proposeront des bicyclettes de qualité ainsi qu'un système de consigne pour déposer en toute sécurité les bagages, le temps de visiter les sites alentours. De nombreux hôtels, campings, restaurants seront pourvus d'équipements, nécessaires à l'accueil des cyclotouristes : salle et matériel de réparation, parking à

vélo etc... Ces partenaires seront indiqués sur les panneaux signalétiques et le topo-guide (en cours de réalisation) de la piste.

Pour rompre toute monotonie, varier les plaisirs et profiter de la voie d'eau autrement, les cyclotouristes pourront à leur gré longer le Rhône à vélo ou naviguer sur le fleuve. Le tourisme fluvial sur le Rhône permet aux utilisateurs de la piste de s'arrêter dans les principaux ports et haltes. Un travail est à mener avec les différentes compagnies de bateaux pour étudier leur capacité à embarquer des vélos et à organiser des croisières qui ne concernent plus uniquement une clientèle axée sur le bateau.

Lorsqu'ils seront sur la piste du "Léman à la mer", les amateurs de vélo seront guidés par des panneaux informatifs et directionnels. Suffisamment régulière et judicieusement implantée, la signalétique répond à un souci d'information et d'intégration paysagère. Invitant à découvrir tantôt villages, tantôt espaces naturels, tantôt éléments du patrimoine, elle remplira la mission première du Léman à la Mer, c'est à dire irriguer les territoires traversés. En complément de la signalétique, le cyclotouriste disposera d'un topoguide qui présentera la piste cyclable. Agrémenté de photos et de plans, ce document fournira des renseignements de base comme le tracé, les coordonnées des offices du tourisme, des hôtels et campings etc... ainsi que des informations sur les lieux et sites à découvrir autour de la voie d'eau.

Pour tout contact :

Anne Colé :

[anne.cole@institution-rhone-saone.fr](mailto:anne.cole@institution-rhone-saone.fr)

Elodie Trognon :

[Elodie.trognon@institution-rhone-saone.fr](mailto:Elodie.trognon@institution-rhone-saone.fr)





**L'**année 2000 aura permis de renforcer les échanges d'expériences entre les EPTB et d'améliorer leur reconnaissance institutionnelle auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'eau.

Elle aura également permis de préciser et de faire connaître les demandes que les EPTB souhaitaient voir prendre en compte dans la prochaine loi sur l'eau.

### Observatoires de bassin

On notera ainsi l'organisation en 2000 de deux grandes manifestations par l'Association qui auront mobilisé près de trois cents personnes au total :

Un séminaire technique sur les observatoires de bassin, en février à Limoges, à l'initiative de Claude Miqueu, Président de la commission environnement de l'Association et du directeur d'EPIDOR.

Les recommandations dégagées à l'issue de celui-ci (disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de l'Association) ont été regroupés suivant 5 grands thèmes :

- 1 - Les objectifs des observatoires
- 2 - La demande d'observation
- 3 - Les aspects techniques
- 4 - La question des coûts
- 5 - Les aspects institutionnels

Pour en savoir plus, contact :  
[epidor@perigord.tm.fr](mailto:epidor@perigord.tm.fr)  
Des rencontres sur la prévention

### Rencontres inondations

des inondations et sur la responsabilité des pouvoirs publics en novembre à PARIS, à la double initiative du Président Henry Wolf des Grands Lacs de Seine et du Président Doligé.

Les recommandations dégagées à l'issue de celui-ci ont été adoptées lors de l'Assemblée générale de l'Association tenue le 17 janvier 2001. Elles prévoient notamment l'organisation dans les 6 grands bassins français de rencontres publiques sur la prévention des inondations.

Pour en savoir plus contact :  
[Direction.epala@wanadoo.fr](mailto:Direction.epala@wanadoo.fr)

### L'Association s'implique dans la future loi sur l'eau

### Préparation de la loi sur l'eau

L'Association a été également très présente en 2000 dans la préparation de la future loi sur l'eau, en concertation avec la direction de l'eau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

D'une manière générale, les EPTB regrettent que l'avant projet de loi

sur l'eau ne comporte pas actuellement de dispositions plus ambitieuses en faveur de la gestion des fleuves et des rivières.

Ils notent toutefois avec très grande satisfaction que leur reconnaissance est prévue par l'article 49 de l'avant projet de loi présenté au Comité National de l'eau pour assurer le portage de SAGE.

Une Assemblée Générale extraordinaire de l'Association consacrée entièrement à l'examen du projet de loi adopté par le Conseil des Ministres devrait se tenir avant l'été.

### Des actions pour 2001

Parmi celles-ci, on retiendra plus particulièrement :

- l'organisation le 18 mai 2001 à l'initiative de l'Institution Rhône-Saône d'un colloque national à Lyon sur le thème du développement touristique lié aux fleuves et aux grandes rivières,

- l'organisation le même jour (ou sur un week-end) d'une fête nationale des fleuves et des rivières, coordonnée par l'Association et relayée par chaque EPTB. Cette manifestation devrait être largement ouverte à la société civile,

- l'organisation d'une journée de travail à caractère technique avec la commission européenne et la direction de l'eau sur les conséquences pour les EPTB de la directive cadre européenne qui vient d'être adoptée.

Pour tous renseignements pour ces actions :  
[info@eptb.asso.fr](mailto:info@eptb.asso.fr)